



**PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**DEMANDE D'ACQUISITION OU DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION  
DE DETENTION D'ARMES (catégorie B)**

**PIECES A FOURNIR**

- 1° Demande modèle Cerfa n° 12644\*04 à compléter dater et signer (pages 1 et 2) faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros
  - 2° Avis préalable de la Fédération Française de Tir en cours de validité (feuille verte originale) avec cachet-signature de la société de tir de moins de trois mois et signature du demandeur
  - 3° Copie du carnet de tir avec photographie comportant la date de trois séances de tirs contrôlées, espacées d'au moins deux mois, au cours des douze mois précédant la demande
  - 4° Copie de la licence recto-verso délivrée par la Fédération Française de Tir en cours de validité revêtue de la signature d'un médecin ou de la licence fédérale de ball-Trap de l'année en cours (attestation provisoire non valable)
  - 5° Copie de la facture d'achat du coffre-fort ou armoire forte ou tout élément prouvant l'installation du matériel (photographie ou attestation sur l'honneur)
  - 6° Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
  - 7° Copie recto-verso d'un justificatif d'identité parmi la liste suivante : carte d'identité, passeport,
  - 8° Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois parmi la liste suivante : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer
- Pour les personnes majeures ne possédant pas la nationalité française**, certificat de résidence ou tout document équivalent (hors union européenne)
- 9° Copie des détentions d'armes dont vous sollicitez le renouvellement, uniquement dans le cadre d'une demande de renouvellement
  - 10° Certificat médical datant de moins d'un mois, si vous suivez ou si vous avez suivi un traitement dans le service ou le secteur de psychiatrie d'un établissement de santé
  - 11° Pour les mineurs, autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale **et** copie de sa pièce d'identité

**Envoyer vos courriers à l'adresse suivante :**

**PREFECTURE DE MEURTHE ET MOSELLE**  
Cabinet – Direction des Sécurités - Bureau des Polices Administratives  
Section Armes  
1, rue Préfet Erignac – CS N° 60031  
54038 NANCY CEDEX

**Accueil : UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS**

**Vous pouvez aussi nous contacter :**

- par TELEPHONE au 03 83 34 26 26 tous les jours de 9 h 00 à 11 h 30

- par TELECOPIE au 03 83 34 22 21

- par COURRIER ELECTRONIQUE via : [pref-arms@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-arms@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**ET TELECHARGER LES FORMULAIRES SUR INTERNET :**

[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) rubrique «démarches administratives»  
puis «toutes les démarches administratives et «Armes»